

Conseil Municipal n°6

Séance du 7 juin 2022 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,
Date de convocation : 04/06/2022

Personnes présentes : 14 présents

Christophe VACHERON - Odile PINTURIER - Didier MASSACRIER - Jean LESQUIR - Frédéric MILLET - Sylvie DALLERY - Serge LOMBARDIN - Marie-Claire JASSERAND —Hervé DUQUESNE - Valérie GUILLAUME - Isabelle BRUNEL - Elisabeth LAFANECHERE-Didier CHAMBON

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL.

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés : Julien DELHEUR

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Après quelques modifications, le dernier compte rendu est approuvé.

2- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : pas de dossier

3- DROIT D'OCCUPATION DES SOLS GRDF

M. le Maire indique :

Une équipe de GRDF va intervenir sur la commune. Pour cela, une redevance est demandée. C'est une recette supplémentaire de 67 euros pour 171 mètres de canalisations.

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver cette redevance.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette redevance.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix.

4- DECISION MODIFICATIVE N°1

La première décision modificative concerne la section du budget de fonctionnement et d'investissement
M. Didier MASSACRIER propose la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 1

| Dépenses section de fonctionnement | | |
|------------------------------------|---------------------------------|----------|
| Chap 023 | virement section investissement | + 2000 € |
| | | + 3300 € |
| Chap 011 | | |
| Art 6156 | maintenance | - 2000 € |
| Art 60632 | équipement divers | - 3300 € |

| | | |
|--|-------------------------|-----------------------------------|
| Recettes section d'investissement | | |
| Chap 021 virement de la section de fonctionnement | | +2000 € + 3300 € |
| Dépenses section d'investissement | | |
| Opération 463 | panneau lumineux | + 2000 € |
| Art 2158 | | |
| Opération 467 | Stores école | + 3300 € |
| Art 615221 | | |

M. Didier MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative n°1 présentée.

Après délibération, le conseil municipal, décide à 14 voix sur 14 d'approuver cette décision modificative, ci-dessus telle que présentée.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix.

5- AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AIDE JURIDIQUE LFA

Le Maire rappelle :

Le désamiantage est commencé. Il faut maintenant déposer le permis et lancer les appels d'offres L'accompagnement du service juridique. Afin d'éviter les erreurs et ne pas endiguer la poursuite des travaux.

Un agent de LFA est mis à disposition pour : réunions préparatoires, rédaction des pièces administratives, mise en ligne du dossier, gestion des questions et réponses avec l'aide des architectes, transmission des offres, envoi des courriers aux entreprises... Estimation du coût : 1 230 euros (5 X 246 euros par unité d'œuvre).

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention

Approuvé à 14 voix sur 14 voix.

6- REACTUALISATION DU LOGO DE LA COMMUNE

Elisabeth LAFANECHERE, adjoint à la communication présente la démarche

Le blason actuel de la Commune n'a jamais été officialisé. Pour cela, il faut délibérer et d'envoyer une copie aux archives départementales. Il convient de respecter des mesures et des termes particuliers. Ce sera plus simple de partir sur un « emblème » avec les 4 symboles représentant la commune :

- Tour de Montsupt
- St Georges terrassant le dragon
- La grappe de raisin
- Le pèlerin

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver cet emblème

**Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce logo officiel.
Approuvé à 14 voix sur 14 voix.**

7- DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

C'est en lien avec l'emploi des jeunes sur les communes.

« Argent de poche » est un dispositif national pour lequel peuvent participer les CAF.

Certaines communes du département ont mis en place d'autres dispositifs pour faire travailler les jeunes.
La rémunération peut prendre la forme de bons d'achat à dépenser sur la commune.

Les objectifs :

Valoriser des missions dans le parcours scolaire et professionnel des jeunes

Permettre aux jeunes de réaliser un projet personnel (permis, BAFA, séjour découverte)

Faire participer les jeunes à la vie de la commune (arrosage, secrétariat, archivage, peinture, aide à des événements, désherbage...)

Financement 5 euros / heure pour des jeunes de 15 à 18 ans, 3h / jour (dont 30 minutes de pause),

Pas plus de 20 jours pendant les congés d'été.

L'assurance responsabilité civile permettrait de les couvrir, comme dans un chantier participatif.
Rétribution par virement.

Une convention est en cours de rédaction.

Cette année, il est envisagé de faire travailler 3 jeunes résidant sur la commune une dizaine de journées ;
soit un budget de 450 euros environ (et sans charges supplémentaires). Ils seront toujours accompagnés et supervisés par un agent de la commune ou un élu.

On peut envisager des entretiens individuels selon le nombre de candidats.

15 jours pour chacun des jeunes, seront travaillés sur juillet et début août.

3 candidats seront tirés au sort et reçus en entretien avant la sélection finale.

Nom retenu pour l'action : « Gagne ton argent de poche »

Préciser sur la communication qu'il s'agit d'aide aux agents communaux.

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver ce dispositif

**Vu le dossier présenté, le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce nouveau dispositif.
Approuvé à 14 voix sur 14 voix.**

8- INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mise en place de nouveaux horaires d'ouverture Mairie

Après un audit sur les horaires d'ouverture et le temps de travail des agents administratifs, on constate que l'amplitude horaire n'est plus adaptée et qu'il en va de même pour les rythmes de travail des agents. Aussi on constate une faible affluence le mercredi matin et le vendredi après 17h mais une demande du public à partir de 8h30 et 13h30.

Voici donc les nouveaux horaires :

| Horaires actuels | Horaires proposés | Horaires vacances |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| Lundi 9h à 16h | 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h | 13h30 à 18h |
| Mardi 14h à 16h | 13h30 à 17h | 8h30 à 12h30 |
| Mercredi 9h à 12h | 8h30 à 12h | |
| Jeudi 9h à 12h | 8h30 à 12h30 | 13h30 à 17h |
| Vendredi 9h à 12h et 14h à 18h | 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h | 8h30 à 12h30 |

Les horaires des deux agents sont modifiés et un système d'alternance se met en place le mercredi matin et le vendredi après midi

Ces horaires seront applicables à compter du 4 Juillet 2022

Fermeture annuelle du 1^{er} au 15 août

Les horaires d'été seront mis en place dès juillet de cette année, à partir du lundi 11 juillet jusqu'au 28 août.

- **La police pluri communale** ne peut encore intervenir, car Mme La Préfète n'a pas signé la convention. Un rendez-vous hebdomadaire est prévu chaque lundi à 8 h avec la Police pluri communale. La réunion des cantonniers est donc décalée à 8h30.
- **Réunion Solidarité Saint Georges**
Tournoi rugby
14 Octobre 2022 Soirée Chorale.
25-26-27 Novembre Téléthon.
- Vote du PLUI certainement **début 2023**
- **13 juin** Conseil d'Ecole

TOUR DE TABLE :

FINANCE :

- ❖ 400 agents + 350 ETP travaillent à LFA. Ils font des relances pour réclamer les impayés.
- ❖ Le mécénat est lancé pour l'aménagement de l'escalier. Une deuxième demande est prévue pour implanter une borne de recharge pour les voitures électriques
- ❖ Lundi 20 juin, implantation à réfléchir pour l'aménagement de la Roche

PROJET TIERS LIEU :

- ❖ Il serait intéressant de travailler avec les jeunes. Partenariat possible avec St Romain qui propose différentes activités d'été et des sorties, mais 20% des jeunes d'autres communes peuvent aller faire des activités au pôle à ST ROMAIN LE PUY.
- ❖ Visite du tiers lieu de Chamboeuf connu sous le nom La ferme du Treuil , orienté agriculture BIO.
- ❖ **SIEL** : question du photovoltaïque sur les toits des bâtiments (soit revente totale soit autoconsommation, soit autoconsommation collective IE sur les bâtiments communaux dans un rayon de 2km). Le SIEL peut faire le montage financier et être maître d'ouvrage.

VOIERIE : ?

- ❖ Bilan de schéma de randonnée dans quelques temps.

CCAS

- ❖ Il faudrait rééquiper le gîte en matelas et oreillers.

CMJ

- ❖ **8 juin à 16h** prochaine rencontre.

COMMUNICATION

- ❖ 18 juin, forum des associations de 9h30 à 12h30. Il faudrait un ou deux élus pour installer les tables et démonter le Podium de la fête de la musique.
- ❖ **17 juin** la fête de la musique.
- ❖ Préparer le repas des musiciens le 18 juin salle Chamussy vers 19h (charcuterie, pizza, quiches et salades).
- ❖ **3 Juillet 2022**, pique-nique communal avec le four à pain.
- ❖ **27/8 à 14h pétanque des élus**
- ❖ **4 décembre. Marché du terroir** (relancer les inscriptions)
- ❖ L'atelier participatif avec les cartes a très bien marché, c'était intergénérationnel et très convivial.
- ❖ **4 mars 2023** la troupe **Théâtre des 33** propose la pièce René La Bielle le **à 19h30** (pour inclure le CCAS).
- ❖ **28 et 29 avril 2023** Journées de l'environnement.

DIVERS

- ❖ **Samedi 4 juin de 14h à 18h**, 12 participants à la **sortie Botanique**. Très instructive
- ❖ **Samedi 11 juin à 8h**, nettoyage de la salle des fêtes par les élus
- ❖ **Samedi 25 juin 2^{ème} sortie botanique prévue** : inscription en Mairie.

CLOTURE DE LA SEANCE à 22h33

Prochain conseil municipal
Le mardi 5 JUILLET 2022 à 20h
A la salle du conseil municipal

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie
À partir du 22/06/2022.*

